

PROCÈS-VERBAL

6^e réunion

Le mercredi 21 février 2024

Salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (B1-3002)

La réunion s'ouvre sous la présidence du professeur Jean-Pierre Perreault, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures. Le professeur Jean-Pascal Lemelin, vice-recteur adjoint à la recherche et aux études supérieures, agit à titre de secrétaire de la réunion en vertu de l'article 61.4 des *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

Les membres suivants sont présents :

AMÉDIN, Celse Kafui	Chargé de cours, Faculté de génie
BERNIER, Pierre-Michel	Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, Faculté des sciences de l'activité physique
CADIEUX GENESSE, Julien	Conseiller aux chaires de recherche, Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC)
CHAMPAGE, Claudia	Vice-doyenne à la recherche et aux études de 3 ^e cycle, École de gestion
FAUCHEUX, Nathalie	Vice-doyenne à la recherche, Faculté de génie
GRENIER, Benoît	Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche, Faculté des lettres et sciences humaines
HUDON, Christine	Vice-rectrice aux études et vice-rectrice aux relations internationales
KOUSSENS, David	Vice-doyen à la recherche et aux relations internationales, Faculté de droit
LANCTÔT, Nadine	Vice-doyenne à la recherche, Faculté d'éducation
LEMELIN, Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint à la recherche et aux études supérieures
LEPAGE, Jean-François	Professeur, Faculté de médecine et des sciences de la santé
MARTELLY, Stéphane	Professeure, Faculté des lettres et sciences humaines
PERREAU, Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures
RADOSEVIC-BATARDY, Cécile	Étudiante aux cycles supérieurs, Faculté de droit
RANCOURT, Denis	Professeur, Faculté de génie
RIVARD, Nathalie	Vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation à la Faculté de médecine et des sciences de la santé
WANG, Shengrui	Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, Faculté des sciences

Les membres suivants sont excusés :

AIMEZ, Vincent	Vice-recteur à la valorisation et aux partenariats
BOURASSA FORCIER, Mélanie	Professeure, Faculté de droit
MORRIS, Denis	Professeur, Faculté des sciences
SEBRI, Mouna	Professeure, École de gestion

Les personnes suivantes sont invitées :

FOURNIER, Patricia	Vice-rectrice adjointe au développement de la recherche
MAFFETT, Josée	Directrice générale par intérim, Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC)
PERRON, Tania	Agente de recherche, Bureau de la registraire
POITRAS, Sylviane	Conseillère en communication, Service des communications
TOULOUSE, Josée	Directrice de section – Service des bibliothèques et archives

La professeure Christine Hudon, vice-rectrice aux études, quitte au cours des échanges relatifs au point 11.3 *Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur – présentation* (CR-2024-02-21-12).

CR-2024-02-21-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil de la recherche adopte l'ordre du jour tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal, étant entendu que certains points seront traités selon un ordre différent et après avoir apporté les corrections suivantes :

- o 11.1 Cécile Radosevic-Batardy (au lieu de Gabrielle Crevier) effectuera la présentation du sondage du REMDUS de l'été 2023;
- o 12. La prochaine réunion du conseil de la recherche aura lieu le 10 avril 2024 (*et non le 21 février 2024*).

(Document en annexe)

CR-2024-02-21-02

Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil de la recherche adopte le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024 après avoir convenu d'effectuer les modifications suivantes :

- o à la liste des présences (page 1), le professeur David Koussens est vice-doyen à la recherche et aux relations internationales (*et non vice-doyen à la recherche et aux études supérieures*) à la Faculté de droit;
- o à la résolution CR-2024-01-17-16 (page 7), au dernier paragraphe, préciser que le délai de réception des demandes de subventions au SARIC entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024, et ce, en vue des concours de l'automne 2024;
- o quelques corrections de forme au texte du procès-verbal.

(Document en annexe)

CR-2024-02-21-03

Affaire découlant du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024

- CR-2024-01-17-05 – Les modifications proposées au programme de maîtrise en droit de la Faculté de droit ont été approuvées par le conseil des études le 31 janvier 2024, et ce, en tenant compte des corrections proposées par le conseil de la recherche.
- CR-2024-01-17-06 – Les modifications proposées au programme de doctorat en histoire de la Faculté des lettres et sciences humaines ont été approuvées par le conseil des études le 31 janvier 2024.

CR-2024-02-21-04

COMMUNICATION DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE ET AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures informe les membres du conseil des sujets suivants :

- **de la déclaration de la députée Geneviève Hébert à l'Assemblée nationale du Québec publiée le 7 février 2024** à l'effet que l'Université de Sherbrooke a atteint le top 10 des plus grandes universités de recherche canadiennes selon le *Canada's Top 50 Research Universités 2023*;
- **des résultats au concours de bourses postdoctorales Banting 2023-2024** – Les personnes étudiantes suivantes sont récipiendaires d'une bourse aux études postdoctorales de 140 000 \$ chacune :

- Amy Hein, du Département de biologie de la Faculté des sciences;
- Noémie Boivin, de la Faculté de droit;
- Julie Galmiche-Essue, du Département des arts, langues et littératures de la Faculté des lettres et sciences humaines.

- **de l'octroi de 4 M\$ par les Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) pour la création d'un Réseau de recherche en économie sociale et solidaire** – Ce montant sera versé sur cinq ans entre l'Université de Sherbrooke, dont le cotitulaire est le professeur Claude-André Guillotte du Département d'entrepreneuriat de l'École de gestion, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais;

- **du projet de loi no 44 : Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification** – Le gouvernement du Québec veut renforcer la mission et les mandats du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie par la prise en charge du soutien à la recherche et au développement de la science et de la technologie sous toutes leurs formes, incluant les enjeux éthiques s'y rapportant. Il prévoit ainsi la création du Fonds de recherche du Québec (le FRQ), lequel réunira les trois Fonds actuels, soit le FRQNT, le FRQS ainsi que le FRQSC;

- **de l'édition d'hiver 2024 du programme de bourses d'excellence aux études supérieures en recherche** – Les étudiantes et étudiants en recherche ont jusqu'au 1^{er} mars 2024 pour soumettre leur candidature :
 - les bourses d'excellence en recherche sont d'une valeur de 28 000 \$ à la maîtrise et de 50 250 \$ au doctorat;
 - les bourses d'excellence Laurent et Claire B. Beaudoin sont d'une valeur totale de 50 000 \$ à la maîtrise et de 105 000 \$ au doctorat;

- **de l'activité institutionnelle concernant l'éclipse solaire complète du 8 avril 2024** – La communauté universitaire a été invitée à participer au grand rassemblement qui se tiendra entre 14h45 et 15h45 au Campus principal à l'occasion de ce phénomène astronomique rare. Des lunettes de protection seront distribuées sur les différents campus afin de permettre l'observation de l'éclipse en toute sécurité;

- **de la mise en disponibilité du nouvel Espace Recherche situé dans les tunnels T7 et T4 du Campus principal** – La vice-rectrice adjointe au développement de la recherche précise que cette installation permanente est gratuite et destinée aux événements liés à la recherche (congrès, colloques, journées scientifiques, etc.) afin de réaliser des sessions d'affichage sans avoir recours à la location de supports spécialisés. Les détails et conditions de réservation sont disponibles sur le site Internet de l'UdeS :
<https://www.usherbrooke.ca/recherche/fr/udes/caractere-distinctif/environnement-incomparable/espace-recherche>).

RECOMMANDATION AU CONSEIL UNIVERSITAIRE

CR-2024-02-21-05

Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux (Politique 2500-005) – modification – approbation – recommandation au conseil universitaire

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente aux membres du conseil les modifications proposées à la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux* (Politique 2500-005).

Quelques modifications mineures sont proposées à la Politique 2500-005 afin d'éliminer quelques ambiguïtés ou d'apporter certaines précisions, particulièrement aux articles suivants :

- 3. Statut de stagiaire postdoctoral
- 5. Durée

- 7.1 Financement
- 9. Formation

De plus, il devenait nécessaire de moderniser le format du *Formulaire d'admission et d'inscription à un stage postdoctoral* pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui. Ce formulaire a été converti en format PDF à compléter et est disponible sur le site Internet de l'Université ([Formulaire d'admission et d'inscription - Stage postdoctoral](#)). Aussi, les présentes modifications à la Politique prévoient que cette nouvelle version du formulaire, initialement joint en annexe de la Politique 2500-005, soit retirée de la Politique afin d'en permettre la mise à jour, et ce, sans avoir à modifier la Politique.

À l'issue des discussions, il est convenu de retirer les termes du genre « généralement, en général, de façon générale, normalement » afin d'éliminer toute ambiguïté à la Politique.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil de la recherche recommande au conseil universitaire d'approuver la *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux* (Politique 2500-005) modifiée telle qu'elle est présentée en annexe en y incluant la modification suggérée.

(Document en annexe)

Le président de la réunion convient de traiter le point 11.1 Sondage REMDUS de l'été 2023 – résultats – présentation à ce moment-ci de la réunion.

DIVERS

CR-2024-02-21-06

Sondage REMDUS de l'été 2023 – résultats – présentation

Cécile Radosevic-Batardy, étudiante aux cycles supérieurs et directrice aux services et aux finances du Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS), présente aux membres du conseil les résultats issus d'un sondage effectué sur les conditions d'études aux cycles supérieurs.

Le sondage, effectué au cours des mois de janvier et février 2023 auprès des personnes étudiantes des cycles supérieurs, portait principalement sur l'encadrement de la recherche, l'évaluation de l'implantation des plans de formation et des comités de mentorat, le soutien de recherche, le parcours aux études supérieures et les journées Réd-Action.

Les points saillants issus du sondage révèlent principalement :

- que la qualité de l'encadrement par la direction de recherche a de multiples bénéfices, notamment de meilleures relations et une diminution des enjeux de santé mentale;
- la nécessité de favoriser une meilleure intégration des personnes étudiantes;
- l'importance de la contribution des personnes étudiantes à la composition des comités de mentorat et de l'uniformisation de tels comités en raison des disparités entre les facultés;
- le retour positif concernant la mise en place d'un mécanisme fixant les conditions d'encadrement, et ce, dès le début du parcours d'études.

Afin de mettre en évidence ces points les plus saillants, un rapport découlant des résultats de ce sondage a été rédigé, lequel présente un portrait des conditions d'étude au niveau institutionnel ainsi que pour chaque faculté et les recommandations qui en découlent. Ce rapport sera transmis aux membres du conseil.

Les membres du conseil se déclarent satisfaits des informations obtenues.

Avis

CR-2024-02-21-07

Règlement des études (Règlement 2575-009) – modification – avis

La vice-rectrice aux études présente les modifications proposées au *Règlement des études* (Règlement 2575-009) afin de mieux refléter certaines pratiques et d'apporter des précisions relativement à l'interprétation de certains articles, notamment :

- article 3.1.3.1 – *Structure d'un programme d'études de 2^e et 3^e cycles* a été modifié afin d'arrimer la définition des programmes de maîtrise de type recherche avec la définition officielle du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et ramener le nombre minimum de crédits associés à la production de fin d'études à 18 sur 45;
- articles 3.1.2.3. – *Conditions de poursuite d'un programme d'études de 1^{er} cycle*, 3.1.3.5. *Conditions de poursuite d'un programme d'études de 2^e ou 3^e cycle* et 4.5.1.3. *Conséquence de l'échec à un stage obligatoire* ont été modifiés afin de faciliter l'application du *Règlement des études* (Règlement 2575-009);
- article 3.1.3.3 – *Plan de formation* du *Règlement des études* (Règlement 2575-009) a été retiré et été intégré à la nouvelle *Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche* (Directive 2600-096).

Cet article est remplacé par l'article 3.1.3.3 *Encadrement aux études supérieures en recherche* du *Règlement des études* (Règlement 2575-009) qui présente les principaux éléments obligatoires associés à l'encadrement et qui renvoie les modalités d'application vers la Directive 2600-096.

Cette modification est arrimée avec l'entrée en vigueur de la Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche (Directive 2600-096) dont l'adoption est prévue au conseil universitaire du 3 avril 2024.

- article 4.5.1.2. – *Défaut de se soumettre à une évaluation* – Cet article a été modifié afin de permettre aux facultés de faire un meilleur encadrement des demandes de reprises d'examens;
- article 8.1.4 – *Suspension des activités pédagogiques*: La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a été ajoutée à la liste officielle des journées de suspension des activités pédagogiques;
- article 9.4.1 *Délits relatifs aux études* – En réponse à l'avènement des systèmes d'intelligence artificielle (IA), l'Université de Sherbrooke a adopté un « Énoncé de principe » présentant sa position générale concernant l'apport des intelligences artificielles à la formation dans l'ensemble des disciplines. Consciente des nombreux enjeux en matière d'IA, l'UdeS a choisi de ne pas interdire l'utilisation des IA génératives en formation et en recherche, mais d'outiller adéquatement les membres de sa communauté universitaire afin qu'ils soient en mesure d'utiliser les différentes formes d'IA de manière judicieuse dans le respect des règlements universitaires en vigueur.

Le respect de l'intégrité intellectuelle et l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le contexte des productions évaluées et de la recherche restent tout de même prioritaires. Afin de prendre en compte les impacts de l'intelligence artificielle générative, il s'avère requis d'apporter des ajustements et précisions à l'article 9.4.1.

Les membres du conseil de la recherche émettent un avis favorable concernant les modifications proposées au *Règlement des études* (Règlement 2575-009) tel qu'il apparaît en annexe.

(Document en annexe)

CR-2024-02-21-08

Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche (Directive 2600-096) – adoption – avis

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente aux membres du conseil le projet de *Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche* (Directive 2600-096) et les motifs qui ont mené à l'élaboration de cette nouvelle directive.

Avec l'implantation des plans de formation et des comités de mentorat dans l'ensemble des facultés et la création de l'accord de collaboration, il devenait essentiel de regrouper les informations, les définitions et les modalités de fonctionnement dans un seul et même document officiel afin de fournir un cadre au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'encadrement offert aux personnes étudiantes inscrites dans un programme de cycles supérieurs en recherche, et ce, par la rédaction de la *Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche* (Directive 2600-096).

Parallèlement à l'élaboration de cette nouvelle directive, le *Règlement des études* (Règlement 2575-009) a été modifié, notamment par le retrait de l'article 3.1.3.3 – *Plan de formation*, lequel a été intégré à la Directive 2600-096 afin de rendre manifeste l'importance de mettre en place les éléments obligatoires prescrits et ainsi rediriger les facultés vers les modalités d'application de la Directive 2600-096.

L'entrée en vigueur de la Directive 2600-096 sera arrimée avec l'entrée en vigueur des modifications apportées au Règlement 2575-009.

À l'issue des discussions, les membres du conseil émettent un avis favorable relativement à l'adoption de la *Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche* (Directive 2600-096) présentée en annexe, étant entendu que quelques corrections de forme seront apportées à ladite Directive.

(Document en annexe)

RAPPORTS ET INFORMATION

CR-2024-02-21-09

Conseil des études – procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2023

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la réunion du conseil des études du 22 novembre 2023.

(Document en annexe)

CR-2024-02-21-10

Conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023

Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la réunion du conseil universitaire du 6 décembre 2023.

(Document en annexe)

DIVERS - SUITE

CR-2024-02-21-11

Cadre de pratique des personnes conseillères en intervention – présentation

Luc Sauv , directeur g n ral des Services   la vie  tudiante et Bruno Collard, directeur de section – Psychologie et orientation des Services   la vie  tudiante, sont invit s pour la pr sentation de ce point.

Dans un contexte o  les enjeux de sant  mentale des personnes  tudiantes prennent plus de place qu'auparavant et dont les enjeux touchent plusieurs sph res de vie (relations avec les autres, finances, logement, habitudes de vie, etc.), le r le des personnes conseill res en intervention des Services   la vie  tudiante (SVE) est pr sent  aux membres du conseil.

La vocation des services professionnels offerts par les SVE n'est pas curative, ni une prise en charge   long terme, mais de permettre   la personne de retrouver une capacit  minimale   mener   bien son projet d' tudes.

Par le soutien et l'accompagnement individuel, les personnes conseill res en intervention ont pour r le de permettre aux personnes  tudiantes d'aborder les difficult s   partir des facteurs reli s   leur contexte d' tudes,   des conditions de vie et   des facteurs personnels, d'identifier des pistes d'action et des solutions concr tes afin de leur permettre de retrouver un  tat de fonctionnement optimal et de bien- tre dans les diff rentes sph res de leur vie, les aider   identifier leurs besoins et les orienter vers les bonnes ressources.

Les personnes conseill res en intervention sont  galement appel es   animer des ateliers portant sur diff rentes th matiques entourant la sant  mentale et le bien- tre des personnes  tudiantes.

Un tableau pr sentant le volume d'activit s r alis es par l' quipe en intervention psychosociale en 2022-2023 est  galement pr sent .

  l'issue des discussions, les membres du conseil se d clarent satisfaits des informations obtenues.

CR-2024-02-21-12

Observatoire sur la sant  mentale  tudiante en enseignement sup rieur – pr sentation

La professeure Julie Lane, du D partement d' tudes en adaptation scolaire et sociale de la Facult  d' ducation, codirectrice de l'Observatoire sur la sant  mentale  tudiante en enseignement sup rieur (OSM ES) et directrice du Centre RBC, est invit e pour la pr sentation de ce point.

Financ  par les Fonds de recherche du Qu bec au montant de 2,8 M\$, l'Observatoire poursuit plusieurs objectifs, soit de permettre de d velopper des connaissances scientifiques par des recherches et enqu tes sur la sant  mentale  tudiante et d'effectuer une vigie des pratiques prometteuses en promotion, sensibilisation, pr vention et intervention en sant  mentale. De plus, il favorisera la mise en place de plusieurs activit s pour accompagner un vaste changement de culture dans les  tablissements postsecondaires du Qu bec. Enfin, il repr sentera une occasion unique de d velopper un vaste r seau de chercheurs et d cideurs qu b cois, canadiens et internationaux autour de la th matique de la sant  mentale  tudiante.

Les membres du conseil se d clarent satisfaits des informations obtenues concernant l'Observatoire sur la sant  mentale  tudiante en enseignement sup rieur (OSM ES).

AVIS - SUITE

CR-2024-02-21-13

Microprogramme de 2^e cycle d'enrichissement des compétences en recherche – création de programme – approbation – recommandation au conseil universitaire – microprogramme de 2^e cycle pour l'accélération du développement et de l'enrichissement des compétences en recherche – fermeture de programme – approbation – avis

En l'absence de la directrice du Centre Compétences recherche plus (CR+), le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente aux membres du conseil le projet de microprogramme de 2^e cycle d'enrichissement des compétences en recherche proposé par ce centre.

Faisant suite au commentaire d'un membre du conseil, une vérification sera effectuée quant au nombre de personnes étudiantes inscrites dans des maîtrises de type recherche à l'UdeS apparaissant au tableau 1 de la page 8 du DI-1.

Aussi, conséquemment à la création de ce microprogramme, la fermeture du microprogramme de 2^e cycle pour l'accélération du développement et de l'enrichissement des compétences en recherche est demandée par la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS).

Les membres du conseil de la recherche émettent un avis favorable concernant la création du microprogramme de 2^e cycle d'enrichissement des compétences en recherche proposé par le Centre Compétences recherche plus (CR+) et, par conséquent, à la fermeture du microprogramme de 2^e cycle pour l'accélération du développement et de l'enrichissement des compétences en recherche de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS).

(Document en annexe)

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CR-2024-02-21-14

Date de la prochaine réunion

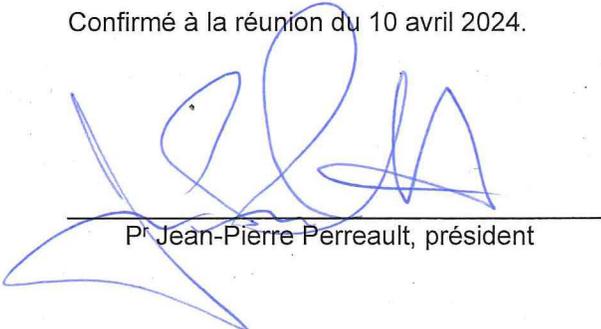
Le conseil de la recherche fixe la prochaine réunion au mercredi 10 avril 2024, sous réserve de modification par le président, si les circonstances l'exigent.

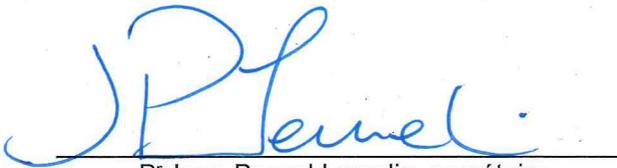
CLÔTURE DE LA RÉUNION

CR-2024-02-21-15

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil de la recherche termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 10 avril 2024.


Pr Jean-Pierre Perreault, président


Pr Jean-Pascal Lemelin, secrétaire